



Conseiller.e en développement associatif (F/H)

Au sein d'un district (ou d'une ligue), directement rattaché au Directeur administratif ou au Président, le Conseiller en développement associatif (F/H), en lien étroit avec l'équipe technique ainsi que l'ensemble des dirigeants du District, est chargé d'accompagner les clubs et leurs dirigeants dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leur projet associatif.

Il exerce les 2 missions principales suivantes :

1. Appui et conseil aux clubs et leurs dirigeants

- Accueil et accompagnement des nouveaux dirigeants (présidents, secrétaires, trésoriers)
- Soutien administratif aux clubs dans tous les domaines hors sportif (juridique, communication, marketing, etc)
- Formation aux différents outils digitaux (Footclubs, FMI, portailclubs, ...)
- Promotion et déploiement des modules de formation du dispositif Tout Terrain, en collaboration avec l'IR2F
- Accompagnement des clubs dans la recherche de financements publics et privés
- Aide à la construction de dossiers de demandes de subventions (emploi, formation, équipements, etc)
- Diffusion d'informations pratiques aux clubs

2. Déploiement de la démarche « projet club »

- Coordination de l'accompagnement individualisé des clubs via la démarche du projet club et de son outil informatique
- Aide à la structuration des clubs par la promotion et le relai des programmes fédéraux prioritaires : plan d'engagement sociétal, féminisation, emploi, formation, offres de pratiques diversifiées, dispositifs d'accompagnement des clubs (FAFA, ANS PSF, PEF, Puissance Foot, foot loisir, foot santé, etc)
- Participation aux commissions dont les activités sont en lien avec la structuration des clubs

Profil :

- A partir de Bac +3 et/ou disposant d'une expérience significative sur des fonctions similaires

Compétences :

- Très bonne connaissance du milieu associatif et sportif, et de préférence du football
- Connaissance du fonctionnement et des enjeux des collectivités locales
- Maîtrise de la gestion de projet
- Qualités rédactionnelles
- Travail en équipe, transversalité
- Relationnel et sens de la communication
- Force de proposition et de conviction
- Rigueur et organisation

Statut et classification :

- A minima : Statut Agent de maîtrise de catégorie C (Cf. CCPAAF)

